

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025****N°DCM-2025-066****OBJET :****PERSONNEL****Pôle écoles et entretien**

École élémentaire : création d'un
emploi d'adjoint technique
principal 1^{ère} classe 35/35^{ème} pour
accroissement temporaire
d'activité du 18 au 20 août 2025

Membres en exercice : 27

Membres présents : 21

Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq le huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du deux septembre 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Étaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD -
M. DI CARLO - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE -
M. POCHON - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA -
Mme COLLOVRA - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par M. PERREAULT -
Mme BUJALANCE MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES -
Mme COUTURIER représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté
par M. MARTINON - M. DUPUPET représenté par M. JACQUARD -
Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Danielle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Monsieur PERREAULT explique aux conseillers municipaux que l'article L.332-23-1 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois ;

Considérant que l'agent d'entretien remplaçant un autre agent en congé maladie ordinaire a elle-même été en arrêt maladie pendant trois jours ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité au service « agents d'entretien », aux conditions suivantes :

Emploi	Quotité hebdomadaire	Rémunération	Durée
Catégorie C Adjoint technique polyvalent	35/35 ^{ème}	Échelle indiciaire des adjoints techniques (IM 367)	Du 18 au 20 août 2025

Ainsi délibéré le 8 septembre 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS

Secrétaire de séance
Danielle SOUPE

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : **18 SEP. 2025**

Et dépôt en Préfecture

Le : **18 SEP. 2025**



Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.